



Avenant N°1
F18 033
Lot 2


**Travaux d'aménagement de la
Place de la Gare à Chambéry**

Version du 07 janvier 2020

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIRIES D'AGGLOMERATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement d'entreprises Gonthier Espaces verts / Sols Savoie dont Gonthier est mandataire du lot n°2 « Revêtements béton et dallage / Mobiliers urbains / Espaces verts » du marché de travaux d'aménagement de la place de la gare à Chambéry, représenté par Monsieur Christophe Gonthier, dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Le marché consiste à réaliser des aménagements Place de la Gare à Chambéry. Il comprend la transformation de l'existant pour intégrer la nouvelle gare dans un espace repensé et adapté aux usagers.

L'aménagement a été conçu de manière qualitative développant les modes de transports actifs, transports en commun, et les espaces de rencontre pour plus de mobilité.

Un système de Kiss & ride a par ailleurs été mis en place en deux endroits (rue Sommeiller et avenue Maréchal Leclerc) pour optimiser la fluidité du trafic et permettre aux automobilistes de déposer ou de chercher les voyageurs de la SNCF.

Le chantier est décomposé en trois lots :

- Lot n°1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Revêtement enrobé ;
- Lot n°2 : Revêtements béton et dallage / Mobiliers urbains / Espaces verts
- Lot n°3 : Eclairage public / Contrôle d'accès

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 2 : Revêtements béton et dallage / Mobiliers urbains / Espaces verts.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant au lot n° 2 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux et la définition des prix nouveaux complémentaires.

• Modifications des travaux :

Au cours du chantier, des adaptations organisationnelles et techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par les maitres d'ouvrage et les différents intervenants sur le périmètre de l'aménagement.

Aussi, certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la hausse ou à la baisse suite à différentes demandes de la maîtrise d'ouvrage. Une économie de 46 323,10 € HT a pu être réalisée par rapport au montant initial du marché.

- **Définition de prix nouveaux:**

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire € H.T.
PN 1	Réalisation d'un béton désactivé ép 20 cm ferrillé et accéléré	M ²	68,00 €
PN 2	Reprise du seuil en pierre du Casino	U	750,00 €
PN 3	Reprise du seuil en béton des avots	U	250,00 €
PN 4	Reprise du seuil en béton devant ancienne FDJ	U	250,00 €
PN 5	Fixation mobilier sur platelage vélostation	U	500,00 €
PN 6	Fourniture et pose du regard d'arrosage + raccordement spécial	U	650,00 €
PN 7	Reprise des seuils en béton en encadrement des ventilations	U	1 450,00 €
PN 8	Démolition des bétons de la rampe	F	1 575,00 €
PN 9	Entretien des espaces verts sur 1 an	F	11 178,00 €
PN 10	Plus-value caillebotis 700 x 300	U	387,50 €
PN 11	Plus-value pour réalisation d'une bêche pour terrasse café	ML	195,00 €
PN 12	Plus-value pour reprise de la rampe PMR	F	1 860,00€
PN 13	Dépose mât porte drapeau et peinture RAL 7012	F	1 950,00 €
PN 14	Fourniture et pose de balise J11	U	58,00 €
PN 15	Plus-value sur coloris panneau spécifique RAL 7012	U	52,80 €

Les prestations nouvelles ont un impact financier d'un montant de 77 059,30 € HT.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché F18-033 est donc :

	€H.T	TVA	€T.T.C
Marché initial	614 194,02 €	122 838,80 €	737 032,82 €
Avenant n°1	30 736,20 €	6 147,24 €	36 883,44 €
Marché après avenant n°1	644 930,22 €	128 986,04 €	773 916,26 €

Le montant de l'avenant au marché de maîtrise de travaux s'élève à 30 736,20 € HT correspondant à une augmentation de 5,00 % du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des infrastructures et
des voiries d'agglomération

Pour **le groupement d'entreprise**,

Le Chef d'agence